



## Urgent rupture cdd sans terme précis

Par **gutierrez**, le **10/09/2009** à **21:55**

Bonjour,

je suis actuellement en CDD sans terme précis. Mon employeur accepte la rupture d'un commun accord qui prendra effet le 15/09. Il a refusé de faire un avenant, trop risqué juridiquement. Est ce que je pourrais toucher les assedic.

de plus, il me demande un courrier prouvant que je suis à l'initiative de cette rupture (pour se couvrir). Est ce que vous avez un modèle de courrier.

merci d'avance pour votre aide